

Transport de matières dangereuses

Formation de base

- Initiale -

PROGRAMME DE LA FORMATION (CR/IB03) 3 jours | 21h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Conductrices, conducteurs souhaitant transporter des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes
- Une bonne maîtrise du français est toutefois conseillée
- Permis en cours de validité

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses
- Connaître les règles concernant le marquage, l'étiquetage, le stockage, la conformité des véhicules, des documents, pour le transport des marchandises dangereuses

PÉDAGOGIE

Apports théoriques structurés (ADR, classes de matières, signalisation, équipements). La formation s'appuie sur une pédagogie active et participative. Prise en compte du niveau et de l'expérience des participants. Ajustement du rythme et des contenus si nécessaire. Équipements pour la réalisation des exercices incendie et des expériences.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation avec des quiz et questions pendant et après chaque fin de module (échange et corrections à chaud)
- Examen final éliminatoire avec 30 questions aléatoires. Seuil de réussite minimum requis : 70%

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le certificat acquis, le conducteur sera habilité à transporter des marchandises des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

- Délivrance du certificat ADR si l'examen est un succès
- Le stagiaire peut accéder aux modules de spécialisations

ACCESSIBILITÉ

APTH-BVT peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Transport de matières dangereuses

Formation de base

- Initiale -

PROGRAMME	
JOUR 1 - (7h)	
ACCUEIL	Formalités administratives Tour de table
RÉGLEMENTATIONS	A.D.R. et T.M.D.
OBLIGATIONS DES INTERVENANTS	Expéditeur, chargeur, conducteur, destinataire
MARCHANDISES DANGEREUSES	États et comportements des matières
EXPÉRIENCES	Effectuées par le formateur
JOUR 2 - (7h)	
CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT	Chargement en commun, arrimage
LES EMBALLAGES	Marquages, marques, étiquettes danger et CLP
DOCUMENTS / ÉQUIPEMENTS	Certificat A.D.R., consignes écrites, document transport
SIGNALISATION / PLACARDAGE	Panneaux orange, plaques étiquettes
EXEMPTIONS 1.1.3.4 ET 1.1.3.6	Quantités limitées, quantités exceptées, quantités transportées
EXERCICES INCENDIE	Feux réels ou sur simulateur
TRANSPORT	Circulation, tunnel, limitation de vitesse, stationnement
JOUR 3 - (7h)	
ACCIDENTOLOGIE	P.A.S., procédure consignes écrites
EXERCICE LIVRET	Qcm, étude de cas 1 transport
SÛRETÉ	Marchandises à haut risque
DÉCHETS	Récépissé, B.S.D. et Track déchet
TRAITEMENT DES EAUX	Matières classe 8 servant au traitement des eaux
TRANSPORT MULTIMODAL	1.1.4.2 de l'A.D.R.
ÉVALUATION DE SATISFACTION	Évaluation du stage
EXAMEN	Quizz box, QCM de 30 questions (aléatoires)
FIN DE LA FORMATION	